Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Meulan
Commune de Chapet

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 06 FEVRIER 2024

Date de convocation et d'affichage : 31/01/2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice :	15
Présents :	10
ou représentés	14

Le 06 février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Benoît de LAURENS, Maire.

Etaient présents : Magalie CHALOYARD, Didier CONRY, Benoît BEAUNEZ, Sébastien LEGRAVEREND, Nicolas LABORDE, Valérie MAILLET, Eric CHEVALIER, Eveline RENAUT, Philippe ESTEVE

Etaient absents : Francine BILLOUE pouvoir donné à Didier CONRY, Radouane EL BAKKOURI pouvoir donné à Valérie MAILLET, Rosine THIAULT pouvoir donné à Benoît de LAURENS, Olivier PLOIX pouvoir donné à Eveline RENAUT

Etaient absents : Marina LECLERCQ

Madame Magalie CHALOYARD a été élue Secrétaire de Séance

La séance s'est ouverte à 20h03.

Le Maire ayant déclaré que le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

01- DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES PAR PRESCRIPTION ACQUISITIVE

Monsieur le Maire explique, que les parcelles AA 423 d'une superficie de 100 m² et AA 424 d'une superficie de 391 m², en zone UDa du PLUi, situées rue de la Pierre, font l'objet depuis plus de trente ans d'une possession continue, réelle, publique, et non équivoque accomplie à titre de propriétaire par la Commune.

Aussi conformément à l'Article 2261 du Code Civil, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles au titre de la prescription acquisitive trentenaire.

VU le Code Civil et notamment l'Article 2261,

CONSIDERANT que les terrains cadastrés AA 423 et AA 424, font l'objet depuis plus de trente années, d'une possession continue, réelle, publique, et non équivoque accomplie à titre de propriétaire, par la commune.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir au titre de la prescription trentenaire les parcelles ci-dessus énumérées.

AUTORISE le Maire à signer les actes correspondants.

Motion du conseil municipal de Chapet du 06 février 2024

Notre département est le partenaire incontournable des 259 communes yvelinoises, au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale), mais aussi des subventions d'investissement qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité de nos équipements et espaces publics (30 M€ d'euros par an), d'entretenir nos voiries (9 M€ par an), de soutenir nos efforts de construction de logement (14 M€ par an), nos projets de rénovation urbaine (11 M€ par an) ou bien encore nos maisons médicales (4 M€ par an). Au total, ces subventions départementales - parmi les plus importantes de France - sont décisives car elles permettent dans un même mouvement d'augmenter la qualité de nos projets tout en limitant notre endettement.

Or le département des Yvelines, plus fortement encore que le reste du territoire national, et à l'instar des départements franciliens, traverse des difficultés financières d'une ampleur inédite. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (impactant les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux - DMTO) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner, pour 2023, une perte de près de 140 millions d'euros pour les finances départementales des Yvelines, sans grand espoir que la situation ne s'améliore en 2024.

Au-delà de ce choc conjoncturel, c'est le modèle économique même des départements qui est remis en cause : depuis 2015, l'Etat n'a cessé de lui imposer des dépenses obligatoires nouvelles (accueil des mineurs étrangers, financement du Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice de la fonction publique...) ce sans compensation financière adéquate. En parallèle, il a privé le département depuis 2020 de toute capacité fiscale : nos ressources sont désormais, à l'exception des DMTO, totalement décorrélées des réalités économiques de nos territoires.

Les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige majeur sur les aides apportées à nos communes et porter préjudice tant aux Yvelinois dans leur vie quotidienne (éducation, transport, santé, environnement...) qu'au tissu économique local – et, *in fine*, à notre territoire tout entier.

En conséquence et face à cette situation, le Conseil Municipal de Chapet demande à l'Etat :

- à court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois ;
- à moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
- d'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

Par ailleurs, le Conseil Municipal de Chapet

- affirme que le couple Département – Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien ;
- réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité ;
- demande que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

Voté par 13 voix pour
1 abstention : Philippe ESTEVE

Le 06 février 2024

La séance est levée à 20h30

Ont signé au registre tous les membres présents.

Benoît de LAURENS

Magalie CHALOYARD

Sébastien LEGRAVEREND

Valérie MAILLET

Radouane EL BAKKOURI

Eveline RENAUT

Philippe ESTEVE

Rosine THIAULT

Didier CONRY

Nicolas LABORDE

Francine BILLOUE

Benoit BEAUNEZ

Olivier PLOIX

Eric CHEVALIER

Le Maire

MAIRIE DE CHAT... 78 YVELINES

Benoît de LAURENS

Le secrétaire de Séance

Magalie CHALOYARD